



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DÉLIBÉRATION N° 11/2020/CACL

DE LA SÉANCE PLENIERE DU VENDREDI 31 JANVIER 2020 À 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT VALIDATION POUR LA POURSUITE DE LA CONVENTION SÉPANGUY RELATIVE AU PROGRAMME PÉDAGOGIQUE SOLOLIYA 2019-2021

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 16
Nombre de Procurations : 7
Date de convocation : Vendredi 22 janvier 2020

Nombre de suffrages exprimés : 23
Vote :
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le vendredi trente-et-un janvier à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-Président - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller Communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire → **Procuration** à Farah KHAN - Jean GANTY, 1^{er} Membre du Bureau → **Procuration** à Raphaël RABORD – Thierry LEMKI, Conseiller communautaire → **Procuration** à Nestor GOVINDIN – Claude MORTIN, Conseiller Communautaire → **Procuration** à Serge BAFAU - David RICHE 3^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Serge SEWGOBIND - Claude PLENET, Conseiller communautaire → **Procuration** à Alex WEIMERT - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire → **Procuration** à Marie-Laure PHINERA-HORTH

ÉTAIENT ABSENTS : Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Roland LEANDRE, Conseiller Communautaire – Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC, Conseiller communautaire – Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Corine DIMANCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission AEP du jeudi 23 janvier 2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du mardi 28 janvier 2020;

Entendu l'avis favorable du bureau du mardi 28 janvier 2020 ;

Entendu le **Rapport N° 11/2020/CACL** relatif à l'attribution d'une subvention de 40 000 € à la SÉPANGUY pour la réalisation du programme pédagogique SOLOLYA 2019-2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 11/2020/CACL** relatif à l'attribution d'une subvention de 40 000 € à la SÉPANGUY pour la réalisation du programme pédagogique SOLOLYA 2019-2021.

APPROUVE le coût de l'opération de **185 405 €** et son plan de financement tel que présenté :

Financier	Montant (€)
CACL	40 000,00
Agence Régionale de la Santé (ARS)	40 000,00
Office de l'Eau de Guyane	48 405,00
Collectivité Territoriale de Guyane	20 000,00
PAG	10 000,00
Produits des activités	12 000,00
Autres	15 000,00
TOTAL	185 405,00

APPROUVE l'attribution et la répartition de la subvention à l'association SÉPANGUY pour un montant de **quarante mille euros (40 000 €)**.

APPROUVE la dépense de **vingt mille euros (20 000 €)** opérée sur le budget annexe AEP (M49) chapitre 65, article 6574, pour la réalisation des activités pédagogiques.

APPROUVE la dépense de **vingt mille euros (20 000 €)** opérée sur le budget annexe Assainissement (M49) chapitre 65, article 6574, pour la réalisation des activités pédagogiques.

AUTORISE la Présidente à signer la convention mixte AEP/EU relative à l'attribution de ladite subvention de 40 000 € ainsi que tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 31 janvier 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH